



Escroquée par une maison de vente

Par rosemargaux

Bonjour à tous,
Voici les faits détaillés :

- le 16/12/2023, j'ai fait l'acquisition d'une montre de luxe lors d'une vente OnLine
- le règlement a été effectué par virement bancaire en date du 28/12/2023
- j'informe par échanges téléphoniques mon souhait de déposer la montre chez l'horloger de mon choix, afin d'avoir un devis détaillé pour la remise en état de mon lot.
- suite à mes nombreuses relances téléphoniques, c'est en date du 08/03/2024 que j'apprends à mon plus grand étonnement que ma montre n'a toujours pas été déposée chez l'horloger, je ne sais encore aujourd'hui pour quelle raison.
- le 09/03/2024, très mécontente du manque de professionnalisme et d'informations à mon égard, je donne clairement par SMS mon ordonnance de bien vouloir conserver le bien acquis et qu'il n'est plus nécessaire de le déposer chez l'horloger 99 jours après l'adjudication.
- Je fais part également d'une demande de droit de rétractation, n'ayant toujours pas pu constater l'état de la montre, et ce, 99 jours après son acquisition !
- De ce fait, je réclame le remboursement dans son intégralité suite aux manquements des obligations de la maison de ventes.
- le 10 mars 2024, j'obtiens finalement un retour par SMS, m'annonçant la révocation de ma demande, et me propose un arrangement à l'amiable en faisant repasser la montre en vente, avec des frais vendeur avantageux pour ma part. J'apprends également que par le plus grand fruit des hasards, la montre a été déposée chez l'horloger.
- le 15/03/2024, l'horloger me transmet par mail un devis de remise en état pour un montant de 1500?!!!
- le 13/05/2024, je souhaite avoir accès au PV d'expertise de la montre ainsi que du nom du Commissaire priseur qui s'en est chargé pour l'estimation et la description de l'état du lot avant la vente du 12 décembre. Je réitère ma demande les 16, 17/05/2024.
- le 17/05/2024, la maison de vente me notifie de façon éhontée « qu'il n'y avait pas eu de rapport de condition réalisé pour ce lot avant la vente
- le 21 mai, j'accepte la proposition et je souhaite prendre connaissance d'une date éventuellement rapide, nous fixons d'un commun accord d'un prix de réserve net vendeur.
- En retour, on me propose de la passer dans la vente du 15/06/2024, et que la montre sera récupérée par leurs soins chez l'horloger avant la fin de la semaine.
- le 02/06/2024, sans nouvelles de leur part, je m'assure par message que leurs engagements ont bien été honorés
- le 03/06/2024, je suis informée qu'ils vont rappeler l'horloger pour voir si elle est bien prête pour être récupérée, et que j'en serai tenue au courant le lendemain.
- le 05/06/2024, Je me renseigne à nouveau par sms
- le 10/06/2024, je suis notifiée que mon lot n'a toujours pas été récupéré car elle a été démontée.
- le 11/06/2024, je suis notifiée par message être en attente pour les modalités précises du retrait de la montre montée .
- le 20/08/2024, j'insiste pour la énième fois concernant l'état d'avancement de ma montre, à savoir si elle a bien été récupérée, et une date de mise en vente fixée.
- le 29/08/2024, j'exige à être rappelée dans les plus brefs délais
- le 04/09/2024, une réponse m'est apportée par miracle, mais de courte durée ?
- Je suis notifiée par Monsieur X que la montre est retenue chez l'horloger à défaut de règlement pour son remontage. Outrée par ce manque de transparence, d'informations et de surcroît je suis dans l'obligation d'en faire à nouveau les frais, frais que je conteste forme de payer.
- le 11/09/2024, étant une fois de plus sans nouvelles, nouvel échange de ma part afin de m'assurer de la prise en charge de ma montre et fixer définitivement une date pour la vente.
- Le même jour en retour, je suis informée que tant que les frais de remontage ne seront pas réglés, aucune action ne sera entreprise par la maison de vente?
- c'est donc en date du 13/09/2024 que je prends connaissance par mail du devis pour le remontage, m'acquiesce des frais, je noterai avec circonspection que ce dernier est daté du 24/06/2024, soit près de trois mois auparavant?.
- Monsieur X m'informe qu'il se chargera de récupérer la montre la semaine suivante, et que la vente se déroulera le 12/10/2024.
- le 07/10/2024, Mon sort est enfin fixé, la montre a bien été récupérée et intégrée dans la vente du 12/10/2024, la

réquisition de vente me sera transmise par mail dans la journée, document que je n'ai toujours pas reçu à ce jour.
-le 12/10/2024, je suis notifiée par message d'une offre à ??net vendeur, offre que je valide bien évidemment.
-les 29 /10/2024, 06/11/2024, 18/11/2024, 25/11/2024, 05/12/2024, je tente péniblement de savoir où en est la transaction, et c'est avec une particulière surprise que l'on m'informe que malgré leurs nombreuses relances, la somme reste impayée et on me propose de repasser le lot à la vente.
-usée et fatiguée de cette situation, ils me proposent de me restituer mon lot (que je n'ai à cette date toujours pas vu depuis le 16/12/1023 !!!
-c'est donc en date du 31/01/2025 que je fais l'acquisition de mon lot, contre une signature d'un bon de restitution déchargeant la maison de vente de toutes responsabilités et pénalités.

Je suis donc l'heureuse propriétaire d'une montre de grande marque mais qui ne fonctionne pas du tout ! cette situation honteuse, et de toutes évidences j'ai été victime d'une escroquerie !
Légalement, y-a-t-il un recours ou bien une action en justice possible ???
Documents si nécessaire en mp.

Merci d'avance à vous tous